

ZOOM



Philipsburg, secret bien gardé D 3

Havre de paix sur l'île de Montréal D 2

Liberté distincte

Au Québec, c'est surtout le droit civil qui détermine quand expression devient diffamation

Depuis le non-renouvellement de la licence de la station radiophonique CHOI par le CRTC, le débat sur la liberté d'expression a repris de plus belle à Québec. L'un des principes fondamentaux des sociétés occidentales, la liberté d'expression, doit coexister avec le droit à la vie privée et la réputation d'autrui. Où tracer la ligne entre liberté d'expression absolue, sans aucune balise? Certaines situations permettent-elles une liberté d'expression absolue, sans aucune balise? Autant de questions sur lesquelles le droit s'est justement exprimé!

VINCENT BROUSSEAU-POULIOT
VBPouliot@lesoleil.com

En matière de liberté d'expression, le Québec constitue une véritable société distincte. Au risque d'avoir l'épiderme plus sensible à la réputation et à la vie privée de ses citoyens. Un courant jurisprudentiel qui ne rassure pas M^e Marc-André Blanchard, spécialiste en droit des médias et de la diffamation.

Au Canada, la liberté d'expression a été incluse dans la Charte canadienne des droits et libertés, la loi suprême du pays instaurée par le gouvernement de Pierre Elliott Trudeau en 1982. Mais la liberté d'expression a beau profiter d'une protection constitutionnelle, elle n'est pas absolue pour autant. Le droit à la sauvegarde de la réputation et le droit à la vie privée lui donnent souvent du fil à retordre.

« Au Canada anglais, les citoyens peuvent laisser libre cours à leurs opinions les plus extrêmes. Qu'elles soient vraies et fausses, elles sont protégées par la Charte, en autant qu'elles sont basées sur des faits réels. Par exemple, la liberté d'expression ne protège pas des commentaires qui prétendent que l'Holocauste n'a jamais eu lieu », explique M^e Blanchard, asso-

cié du cabinet d'avocats Gowlings Lafleur Henderson s.r.l.

Au Québec, les juges civilistes ont modifié la défense de commentaire loyal en y ajoutant un critère de raisonnable. En plus d'être basé sur des faits vérifiables, un commentaire doit également être raisonnable. Tout le contraire du droit qui prévaut dans les provinces anglophones. « La common law considère également que les auteurs de commentaires extrêmes se discréditent eux-mêmes », rappelle M^e Blanchard, qui compte parmi ses clients la Fédération professionnelle des journalistes du Québec et la Société Radio-Canada.

C'est en vertu de ce critère supplémentaire de raisonnable que la Cour d'appel du Québec a jugé diffamatoires les écrits d'une société de Toronto au sujet des anciens premiers ministres Jacques Parizeau et Lucien Bouchard. Dans un bulletin d'analyse financière destiné à des investisseurs canadiens et internationaux, Lafferty, Harwood et associés avaient comparé Parizeau et Bouchard à des démagogues utilisant des tactiques de peur dignes du régime d'Adolf Hitler. L'entreprise avait également associé le mouvement nationaliste québécois au tribalisme, une forme primitive de gouvernement favorisant l'émergence d'une dictature. La Cour reproche à la société torontoise d'avoir tenu des propos mensongers et surtout de ne pas s'être suffisamment informée sur le régime de Hitler. La Cour



suprême du Canada se penchera toutefois sur cette affaire ce printemps.

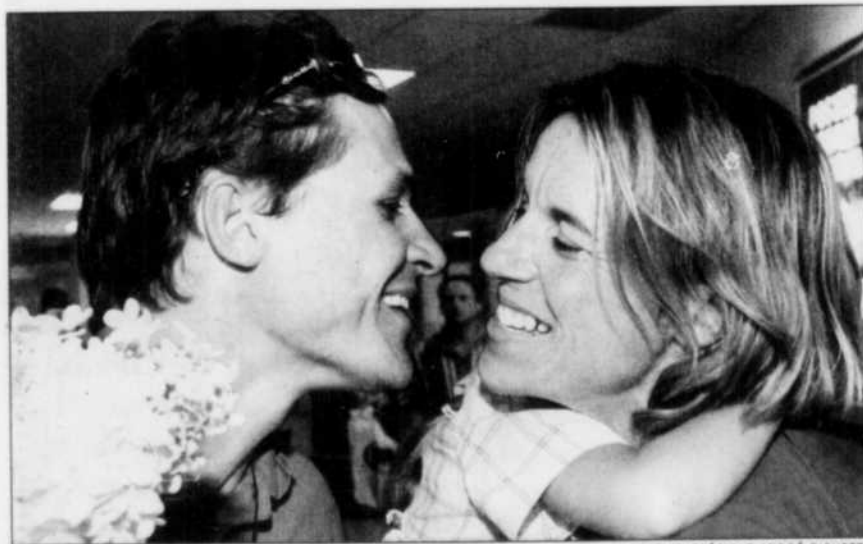
La même cour de justice a été plus indulgente envers la Société Saint-Jean-Baptiste (SSJB), poursuivie pour atteinte à la réputation par les députés québécois du Parti libéral du Canada, qu'elle avait qualifiés de « traîtres » en raison de leur appui au rapatriement de la Constitution sans l'accord du Québec.

Le constitutionnaliste Henri Brun n'a aucun mal à réconcilier les deux décisions du plus haut tribunal d'appel québécois. « Il ne faut pas toujours prendre les mots au pied de la lettre. Dans le cas de la SSJB, le public savait bien que les députés libéraux n'étaient pas des traîtres. Il n'y avait pas d'effet de haine ou de mépris. Les partisans

Voir **DISTINCTE** en D 4 ►

ATHÈNES 2004

Une expérience qui vaut une médaille



Guylaine Dumont retrouvait son conjoint, Gregor Jalonek, et sa fille Gabrielle, jeudi, à l'aéroport de Montréal. Son absence de la maison n'a pas été vaine: une cinquième place en volleyball de plage aux JO d'Athènes.

(LE SOLEIL) — Guylaine Dumont est rentrée d'Athènes jeudi midi, le cœur en fête et la tête remplie du souvenir de chacune des trois victoires qui les ont menées, elle et sa compagne Annie Martin, jusqu'aux quarts de finale en volleyball de plage. « À la fin de chaque match, nous avons vécu des moments de joie intense », dit l'athlète de 36 ans.

Guylaine Dumont est dans la voiture qui la ramène de Dorval à Saint-Antoine-de-Tilly. Une femme un peu fatiguée, certes, mais très heureuse. Elle vient de retrouver son conjoint, Gregor Jalonek, entraîneur de patinage de vitesse, et sa fille Gabrielle, presque quatre ans. Son absence de la maison presque 30 jours n'a pas été vaine. Une cinquième place en volleyball de plage aux JO d'Athènes, ce n'est pas rien. Pas de médaille donc. Mais en-

core mieux, la satisfaction d'avoir très bien joué et d'avoir formé une vraie équipe avec Annie Martin et leur entraîneur, Vincent Larrivée.

« Si nous avons si bien performé aux JO, c'est à cause de la chimie entre nous trois. Nous avons été conscients, à chaque jour, de notre chance d'être à Athènes, nous avons profité de chaque moment. Et en plus, le décor était magnifique », lance Guylaine Dumont.

La performance du duo Dumont-Martin a tellement surpris qu'on les a surnommées « l'équipe cendrillon ». Guylaine Dumont savait ce dont elle et Annie étaient capables. « C'était dans nos plans. Nos objectifs étaient élevés, c'est vrai. Mais il faut toujours viser plus haut, n'est-ce pas? »

Guylaine Dumont a repris « du service » en volleyball de plage en 2002, après trois ans d'absence, le temps de

se marier, de faire un enfant et d'obtenir un diplôme en relation d'aide. « Toute ma formation en relation d'aide, tout ce travail que j'avais fait sur moi-même durant mon cours, je voulais l'appliquer dans mon jeu. Je savais qu'avec tout ce que j'avais appris, je serais une meilleure joueuse. »

Effectivement, son attitude au jeu n'est plus la même. Plus de patience, accepter ses erreurs, ne pas se juger trop sévèrement, retrouver le plaisir de jouer. Ce qu'elle a appris à l'école, elle le met en pratique dans son jeu. Ce qu'elle sait maintenant après 20 ans de pratique du volleyball, elle l'a transmis à Annie. Les deux filles sont sur la même longueur d'onde. « Nous sommes deux perfectionnistes, si on ne fait pas cet apprentissage, on tombe dans la critique de

Voir **EXPÉRIENCE** en D 4 ►

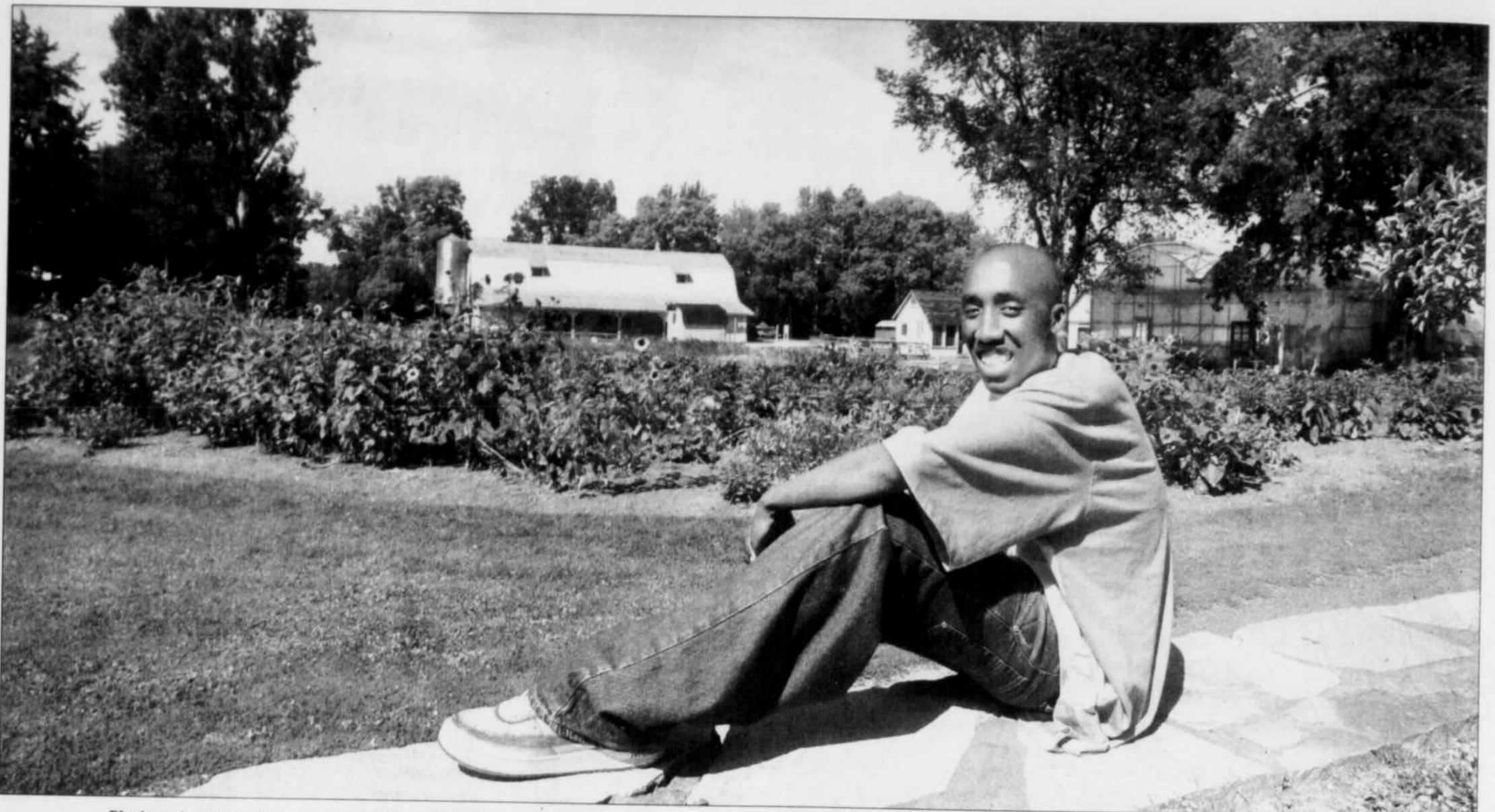
BOUCHERIE LES HALLES

659-4248

C'est bon la vie!

Coups impeccables et produits de première qualité. Bœuf Angus (d'une tendreté exceptionnelle), côte de veau de lait, agneau de Kamouraska, porc biologique, boudin de la Queue de cochon, poulet de la Ferme des Voltigeurs, saucisses maison, filet de porc farci, gibier, côtes levées, confit de canard, viandes marinées et sauces raffinées...

LES HALLES
DE-SAINTE-FOY
Angle du Vallon et Quatre-Bourgeois



Plusieurs jeunes apprennent la réinsertion sociale à la ferme écologique du Cap-Saint-Jacques. Jean-Michel Gélinas, qui est né au Burundi et a grandi au Rwanda, est du nombre. PHOTOS LA PRESSE

PARC-NATURE DU CAP-SAINT-JACQUES

Un havre de paix sur l'île de Montréal

Les urbains ne suspectent pas qu'à quelques kilomètres de chez eux se trouve un lieu où la nature prend le dessus sur la ville

Chaque samedi de l'été, nous partons sur les routes du Québec dans le décor des plus beaux villages à la recherche de bonnes histoires à vous raconter : la pêcheuse d'anguille, l'érudit du village, le crieur au loup, le maître de la tarte aux pommes... À tour de rôle, des journalistes du groupe Gesca (LE SOLEIL, « La Presse », « Le Nouvelliste », « Le Droit », « La Tribune », « La Voix de l'Est » et « Le Quotidien ») signeront ces reportages. Découvrez avec nous un circuit touristique hors du commun.

FABIENNE COUTURIER
La Presse

■ On imagine mal que l'île de Montréal recèle des endroits aussi bucoliques, aussi paisibles et préservés que le parc-nature du Cap-Saint-Jacques et ses environs, tout au bout de l'île, aux confins de Pierrefonds. Les initiés connaissent bien sa jolie plage et la ferme qui se trouve tout près. Mais oui, une ferme. Avec des chevaux, des poules, des chèvres mignonnes comme tout, des lapins dans un clapier, un immense et splendide potager...

Cette ferme, elle est là pour le plaisir des yeux, bien sûr. On peut donc la visiter, y flâner tant qu'on veut, et les animateurs sont toujours heureux de répondre à vos questions. Mais elle est aussi le lieu où plusieurs jeunes viennent chaque année se reprendre en main. Les animateurs, ce sont eux. Eux aussi qui soignent les bêtes et le potager, et eux encore qui font la cuisine au petit restaurant, tout comme l'entretien des lieux. Ils sont, en tout, près d'une quarantaine.

Ils arrivent là après avoir erré un bout de temps dans une vie dont le sens leur échappait, après avoir, parfois, vécu dans la rue, fait quelques mauvais coups, cherché leur identité. C'est là que j'ai rencontré Jean-Michel, un beau grand garçon de 19 ans au regard profond comme un puits. Né au Burundi, il a grandi au Rwanda jusqu'à ce que son papa meure de malaria, sa maman d'un cancer et sa petite sœur d'une maladie infantile quelconque. Comme quoi, même Tutsi, on pouvait mourir autrement qu'assassiné. Dans un pays en plein génocide, qui a le temps de soigner les petites filles qui ont la rougeole? Bref, Jean-Michel, à huit ans, a été adopté par une famille de Québec. Il aurait là, se disait sa famille rwandaise, une vie meilleure, tous les soins, l'amour d'une nouvelle famille... On a cru bien faire. Mais lui emportait dans ses bagages un cruel sentiment de déracinement, toutes les horreurs qu'il avait vues à Kigali et après incompréhension

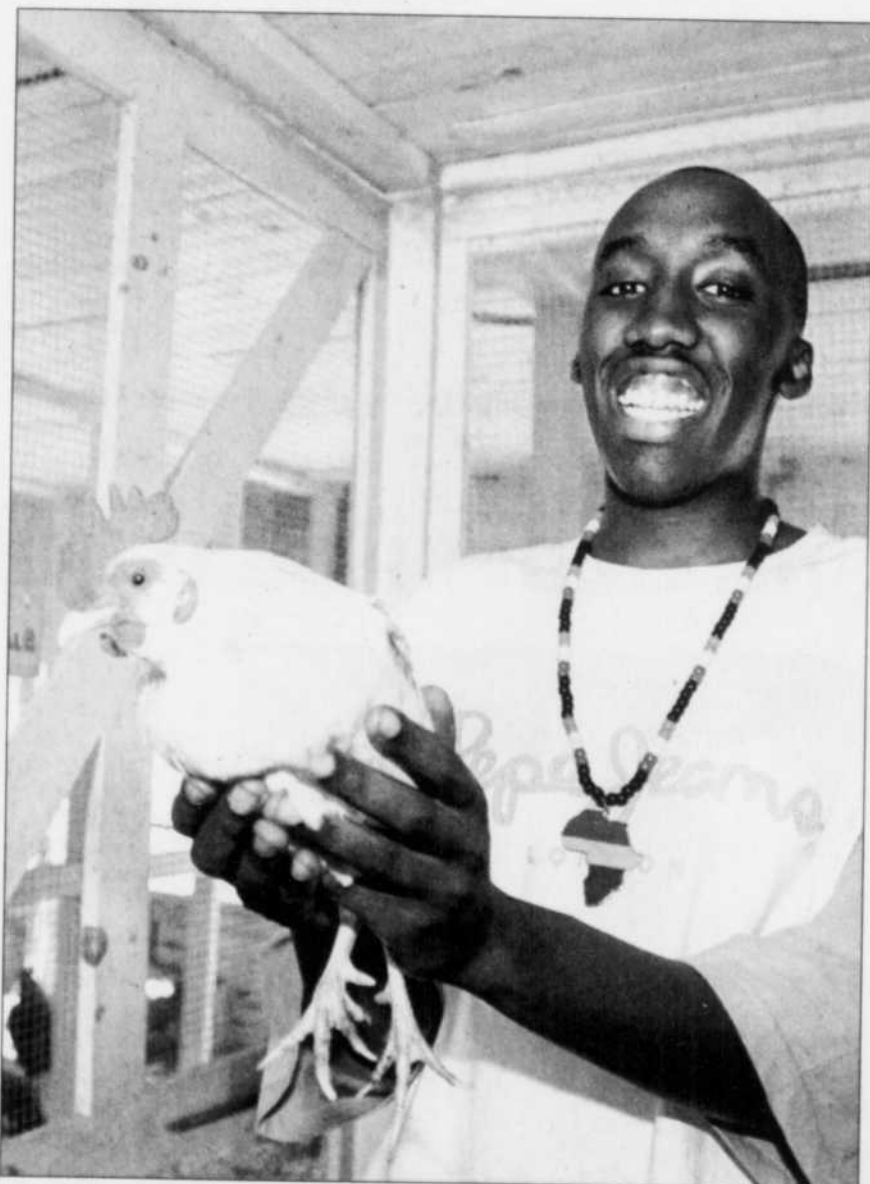
totale de ce qui lui arrivait. « Plus jeune, je pensais à ça tout le temps », explique Jean-Michel. L'amour de sa famille québécoise n'y fit rien, non plus que le voyage qu'elle lui a offert au Rwanda et au Burundi à 17 ans. À son retour, plus bouleversé que jamais, il est parti seul pour Montréal, a vécu dans la rue. « Je voulais trouver du travail, j'étais vraiment motivé. Mais quand tu couches dans des refuges avec d'autres jeunes qui ont plein de problèmes, ta motivation baisse... »

Il a passé comme ça trois ou quatre mois, puis il est tombé sur un dépliant de D-Trois-Pierres, l'organisme qui administre la ferme. « J'ai téléphoné, et on m'a accepté très vite. » Il travaille maintenant au salaire minimum comme animateur (il adore ça), pour un stage de neuf mois qui s'achèvera début novembre. Et après ? « Après, j'aurai probablement un job à la base de plein air, juste à côté, comme animateur. » Ses beaux yeux brillent d'espoir.

Il vit dans un appartement supervisé avec d'autres jeunes. Et les courses, le ménage, la cuisine, il s'en sort ? Il éclate de rire. « C'est sûr qu'au début, tu frappes des murs souvent. Mais ici, on m'a appris à m'organiser, à faire un budget, et maintenant ça va. »

Et le Rwanda ? « Si tu m'avais posé toutes ces questions il y a cinq ans, on se serait battus, même si t'es une femme. Je ne voulais pas en parler, j'étais enragé. Maintenant, je suis plus serein. J'ai fait la paix. »

Mais il pense souvent à ces milliers d'orphelins qui restent là-bas. « Ils n'ont personne pour les aider. Dans 20 ans, ce sera eux les adultes. Je me demande ce qu'ils vont devenir. Je pense parfois retourner au Rwanda, disons pour cinq ans, et travailler dans les orphelinats. » En attendant, Jean-Michel, que leur souhaites-tu, à tous ces orphelins ? « Je leur souhaite de retrouver la paix. »



Jean-Michel à la ferme, en compagnie de sa poule favorite.

Les visiteurs peuvent découvrir la ferme en y flânant à leur aise

ÉTÉ 2004
DES GENS,
DES VILLAGES

PROFIL

Village: Parc-nature du Cap-Saint-Jacques
Région: Pierrefonds
Plan d'eau: lac des Deux-Montagnes

NE PAS MANQUER

- Fête des moissons à la ferme: toutes les fins de semaine de septembre.
- Halloween à la ferme en groupe avec animation. Du 13 septembre au 29 octobre. Réservations: (514) 280-6743
- Magasin général (produits de la ferme)
- Promenade en chariot
- Randonnées pédestres dans les sentiers

LA FERME SAINT-JACQUES

LAVAL

LA FERME SAINT-JACQUES

Île Bizard

Roxboro

Dollard-des-Ormeaux

MONTREAL

Dorval

Châteauguay

Vaudreuil

Île Perrot

Ch. Senneville

Boul. Gouin O.

Boul. Pierrefonds

Boul. Saint-Charles

Sortie 50

La ferme Saint-Jacques

Rue Cap-St-Jacques

Boul. Gouin O.

INFOGRAPHIE LE SOLEIL

PHILIPSBURG

Un secret bien gardé

Le petit village n'attire pas les foules, pour le plus grand plaisir de ceux qui aiment à s'y promener en toute quiétude, bercés par le bruit des vagues

PASCAL FAUCHER
La Voix de l'Est

■ Même nichée sur une pente et bordée par la majestueuse — et controversée — baie Missisquoi, Philipsburg n'attire pas les foules. Et c'est tant mieux.

La plupart de ses habitants apprécie le calme. D'autres, comme Robert Galbraith, préfèrent se battre. « Philipsburg est un village qui pourrait être beaucoup plus prospère », soupire le militant environnementaliste, installé depuis une vingtaine d'années dans cette jolie municipalité du sud-ouest de l'Estrie — fusionnée à Saint-Armand en 1999 —, à deux pas de la frontière américaine.

Le coupable selon Galbraith? La qualité de l'eau de la baie, « qui se dégrade de plus en plus à chaque année », déplore-t-il avec fougue.

PROMESSES, PROMESSES

L'Écossais d'origine est bien placé pour parler. Au beau milieu de Philipsburg, petit village d'essence loyaliste de 240 âmes, il a jeûné pendant 18 jours dans sa maison bicentenaire, l'été dernier, afin d'alerter médias et élus à la cause de la baie, rongée chaque été par les cyanobactéries, ou algues bleues.

Le ministre de l'Environnement est venu, a parlé, a promis de surveiller davantage les déversements de purin de la part des nombreuses fermes environnantes, puis il est reparti. Robert Galbraith, lui, est resté sur sa faim.

« Certains pensent que je suis cinglé, mais je le vois bien, la baie est aussi polluée qu'avant, affirme le riverain. J'ai des parents qui refusent de venir ici parce que l'eau sent trop mauvais à la fin de l'été. Ça tue l'écologie et ça ralentit l'économie. »

Il n'a pas abandonné la bataille, mais choisit aujourd'hui de passer plus de temps à ses projets personnels... et à voguer sur les eaux troubles du lac Champlain. « À long terme, la nature se régénérera peut-être d'elle-même, dit Galbraith. Enfin, je l'espère. »

« Ce que j'aime ici, c'est qu'il n'y a rien », lance un autre citoyen, Richard Shuttleworth. Lui aussi a délaissé sa Grande-Bretagne natale pour s'établir sur les longs rivages de la municipalité fondée en 1846 par Philip Ruiter.

« Pour moi, Philipsburg, c'est un village qui n'a pas encore été "découvert", ajoute l'homme en promenant ses chiens. Il est resté pur et joli. C'est aussi une communauté très sociale, où les gens ont le temps de s'arrêter pour parler. J'espère rester ici jusqu'à la fin de mes jours. »

L'endroit ressemble en effet à un havre de paix où le temps n'a eu que peu d'impact. À deux pas des vieilles demeures de style français ou victorien, entre le dépanneur, le restaurant et le bureau de poste, le promeneur oisif goûte à un instant d'éternité, bercé par le bruit des vagues le long du quai.

DE SOLEIL ET DE PAIX

Ce calme, Danièle Fugère et Clermont Guay ont su l'exploiter. Propriétaires du B&B Aux Deux Mousses, rue Champlain, ils louent tout l'été — et sans problème — une douzaine de maisonnettes brun et beige, bâties en 1930, authentiques!

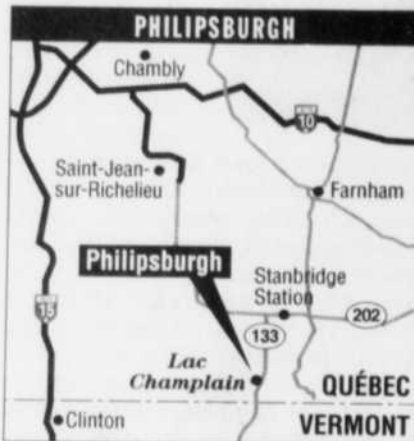
Qu'est-ce que les gens apprécient le plus ici? « La paix! », évoque la gérante. Et l'un des 10 plus beaux couchers de soleil au Canada, « foi du *National Geographic* », précise-t-elle.

La venue des algues bleues, qui apparaissent depuis quatre ans à la fin de l'été, nuit à leurs affaires, bien sûr. Tout comme de l'autre côté du lac, à Venise-en-Québec, où l'apparition des cyanobactéries empêche les gens de se baigner et freine considérablement l'essor touristique.

« Mais on a nos habitués, note Clermont Guay. Et ils reviennent à chaque année. Philipsburg reste un endroit magnifique où demeurer. »



ÉTÉ 2004

DES GENS,
DES VILLAGES

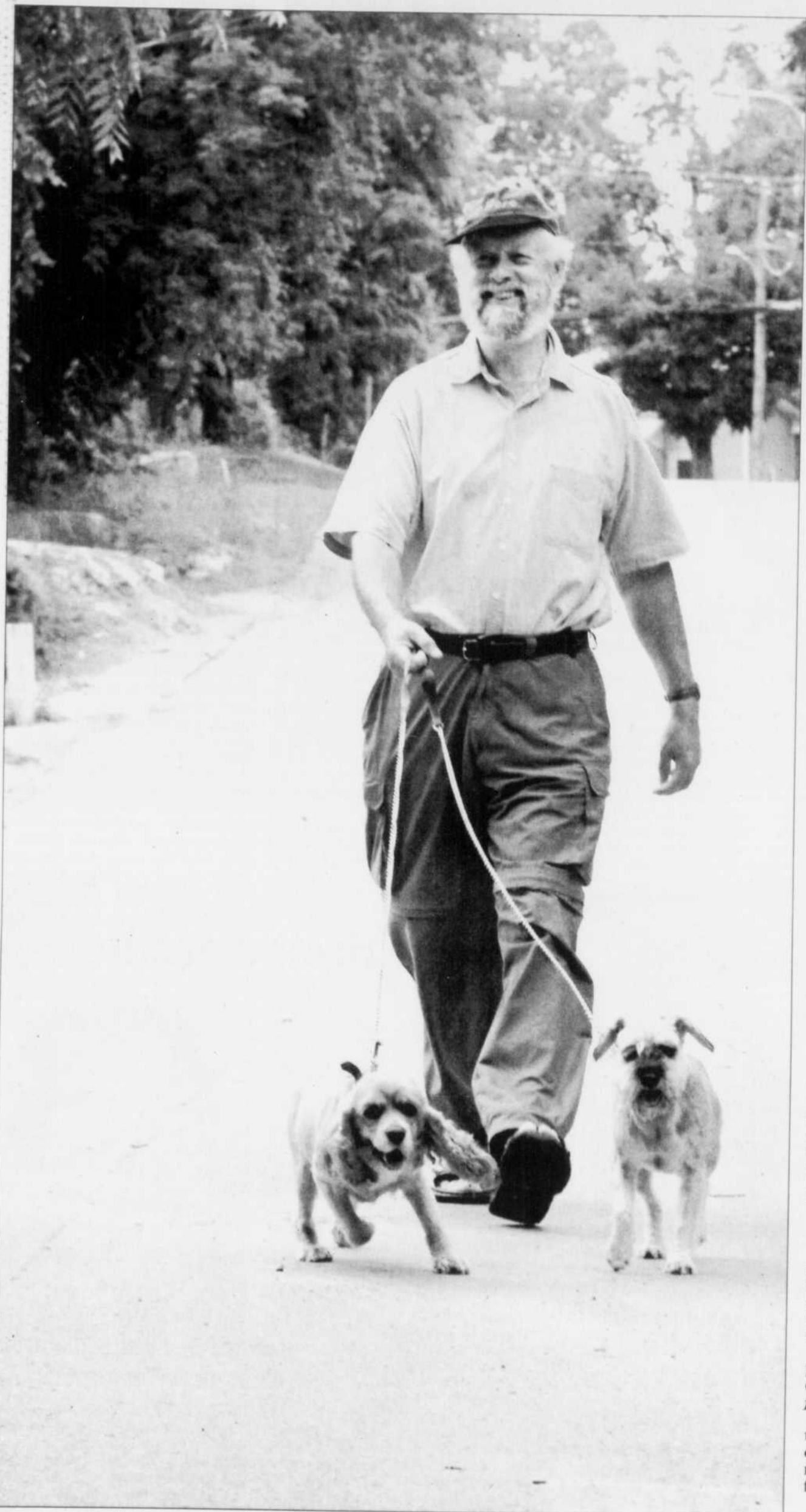
INFOGRAPHIE LE SOLEIL

PROFIL

Village: Philipsburg-St-Armand
Région: Montérégie
Population: 240 permanents;
Plan d'eau: lac Blue Sea, lac Long, etc. (32 lacs)
Paysage: vallonné
Industries: tourisme, services, élevages

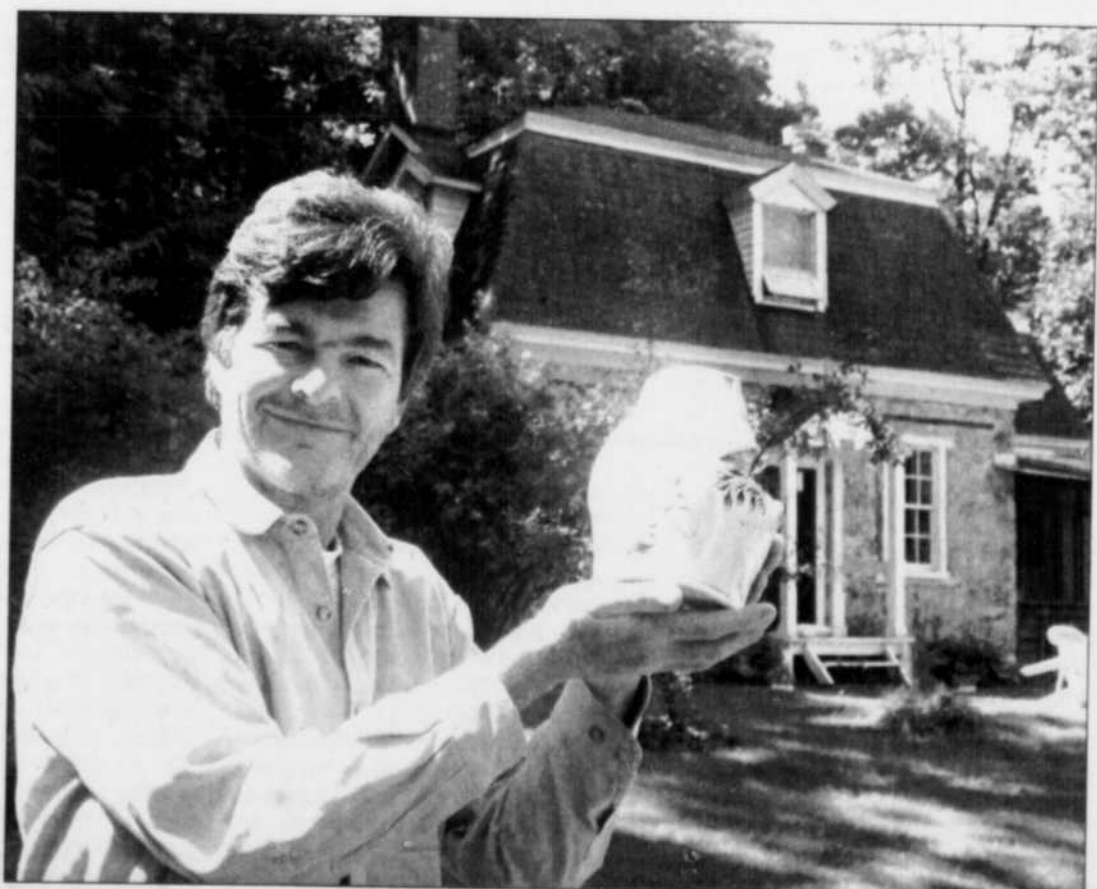
NE PAS MANQUER

- ☐ Activités plein air Philipsburg
197, Champlain (450) 248-2210
- ☐ Plage Camping Philipsburg
5, chemin de la Plage (450) 248-2152
- ☐ Bistro Champlain
193, Champlain (450) 248-3330
- ☐ B&B Aux Deux Mousses
338, Champlain (450) 248-7662
- ☐ B&B Le Bergelac
250, Champlain (450) 248-1187



Pour Richard Shuttleworth, Philipsburg, « c'est comme un village qui n'a pas encore été "découvert" ».

Après une grève de la faim pour sauver la baie Missisquoi, l'été dernier, Robert Galbraith se penche sur des projets plus personnels... comme l'étude de poteries anciennes!



Un voilier ancré dans les eaux troubles de la baie Missisquoi.



LIBERTÉ D'EXPRESSION

DISTINCTE

Suite de la D 1

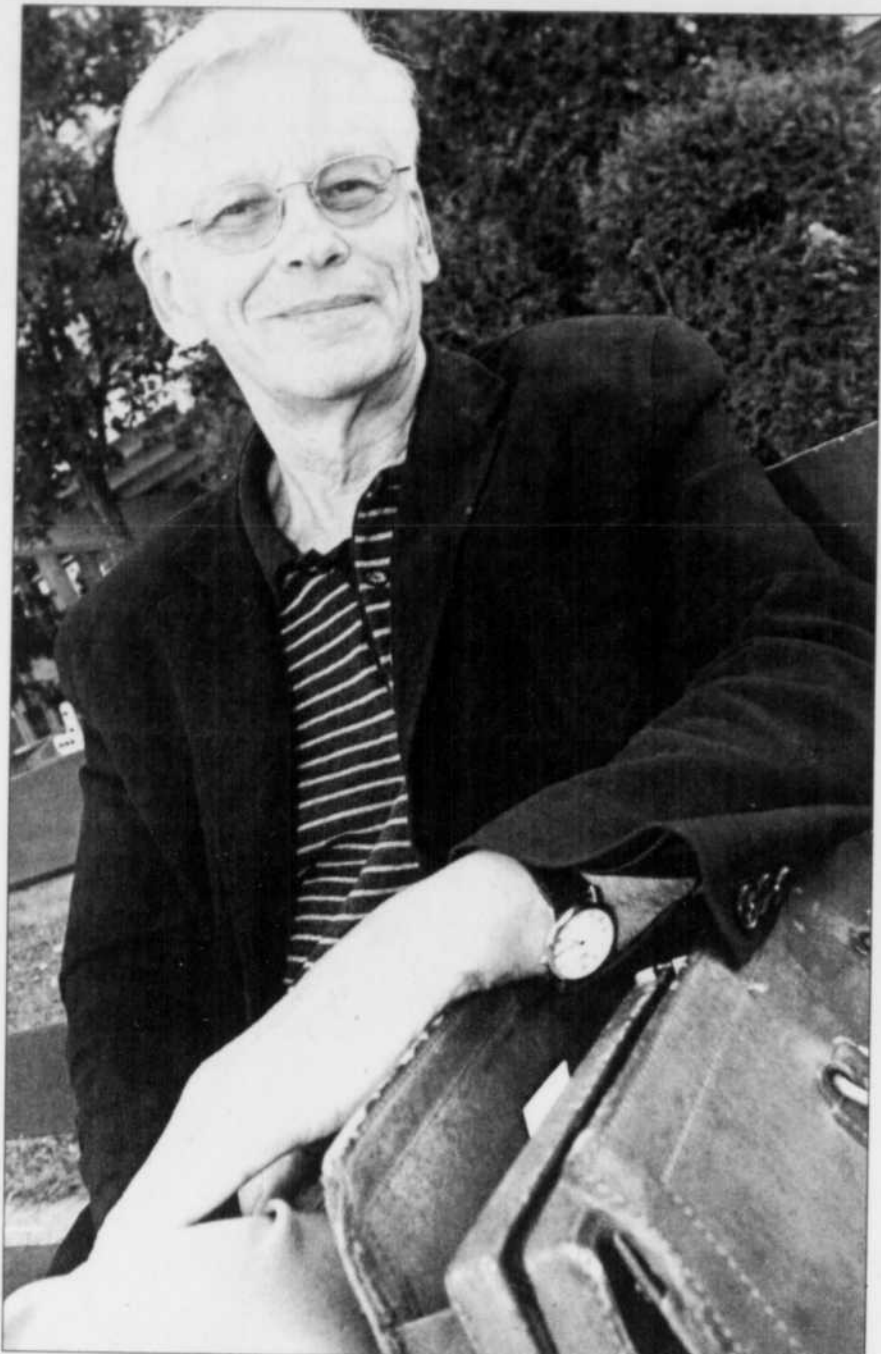
libéraux de Pierre Elliott Trudeau n'ont pas changé d'opinion après le message de la SSJB. Tandis que, dans le cas de Parizeau et Boucharde, le bulletin était envoyé à des investisseurs au Canada et sur la scène internationale, des gens qui ne connaissent pas toujours bien ces hommes politiques. La décision de la Cour d'appel aurait pu être différente si le bulletin avait été distribué seulement à des investisseurs québécois», affirme le professeur de l'Université Laval.

MÉDIAS SCRUTÉS

Toute vérité est-elle bonne à dire ? Pas dans les médias québécois, en tout cas. Plutôt que d'examiner la véracité des informations diffusées, les tribunaux québécois portent plutôt attention à la conduite des journalistes au cours de leurs activités professionnelles. Une règle de droit confirmée plus tôt cet été par la Cour suprême du Canada. Le plus haut tribunal du pays a alors rabroué la Société Radio-Canada, lui reprochant ses mauvaises intentions dans le cadre de la diffusion d'un reportage sur Gilles E. Néron, consultant en communications pour la Chambre des notaires du Québec. Le reportage litigieux ne contenait pourtant que des faits véridiques et vérifiés. Mais les journalistes du Point ont commis une faute en ne respectant pas leur parole.

M. Blanchard craint maintenant les effets pervers de l'arrêt Néron. « Nous passons de règles objectives — la vérité, l'intérêt public — à des règles subjectives — l'intention. C'est extrêmement troublant et dangereux. Certains journalistes d'enquête m'ont d'ailleurs confié qu'ils allaient devoir se censurer eux-mêmes à l'avenir », jure-t-il.

Henri Brun est plus nuancé. Le professeur de droit constitutionnel croit plutôt que l'avertissement donné par la Cour suprême n'est qu'un juste retour du balancier. « Les médias ne sont plus tenus à la vérité comme auparavant. Les journalistes étaient contents quand ils ont été soulagés de cette obligation de vérité. Aujourd'hui, des fautes s'entraînent pas leur responsabilité s'ils font bien leur travail. Je ne suis donc ni surpris ni scandalisé d'observer que la Cour suprême conclut qu'il y a diffamation si les médias ont tenté de piéger un citoyen, même si les informations véhiculées dans le reportage sont véridiques. C'est l'envers de la médaille », conclut-il.



Professeur émérite à l'Université Laval, Henri Brun s'explique mal la popularité du phénomène de radio «poubelle» dans la capitale.

CHOI cessera ses activités, croit Henri Brun

Le constitutionnaliste estime que les tribunaux maintiendront la décision du CRTC

VINCENT BROUSSEAU-POULIOT
VBPouliot@lesoleil.com

■ En appelant à la défense de la liberté d'expression, la station radiophonique CHOI-FM fait fausse route, croit le constitutionnaliste Henri Brun.

Professeur émérite à la Faculté de droit de l'Université Laval, Henri Brun distingue liberté et moyen d'expression. « L'État n'est pas obligé de mettre un moyen d'expression à la disposition des citoyens, dit-il. Il n'a pas à offrir de porte-voix de cette taille à un individu ou une personne morale. »

Juriste réputé, M. Brun estime tout de même que le retrait d'une licence d'exploitation d'une station de radio

doit faire l'objet de plus grandes précautions que le processus d'octroi de la licence.

Et pour des raisons essentiellement économiques. « L'entreprise a investi dans ses activités de diffusion au fil des ans, explique-t-il. Mais il n'y a pas pour autant atteinte à la liberté d'expression. L'entreprise n'a pas été réduite au silence, elle revient tout simplement à la case départ. Les tribunaux n'auront pas d'autre choix que de concevoir que la décision du CRTC ne rend personne muet. »

Malgré tout, il serait imprudent de célébrer ou de pleurer la mort de la station immédiatement. Le professeur de droit constitutionnel n'exclut pas la possibilité que Genex Communications renverse la décision du CRTC.

Cette hypothèse repose toutefois sur des arguments de droit administratif, plus précisément sur la compétence de l'organisme fédéral. « L'organisme avait-il des motifs suffisants de révoquer le permis ? L'a-t-il fait de la bonne manière ? Il y a le droit du public de recevoir de l'information, mais je présume que M. Guy Bertrand va jouer davantage du côté du droit administratif », pense-t-il.

POUVOIR QUESTIONNÉ

S'il est favorable au débat sur la justesse de la décision du CRTC, Henri Brun s'étonne des reproches adressés par les auditeurs de CHOI au cabinet fédéral, qui a refusé d'intervenir dans le dossier de leur radio préférée sous prétexte qu'il n'était pas habilité à le faire. M. Brun s'inquiète d'une telle contestation du système judiciaire. « Le pouvoir judiciaire est essentiel et crucial à notre démocratie, affirme-t-il. Le CRTC existe pour qu'il n'y ait pas d'ingérence du gouvernement fédéral, pour que le bureau du premier ministre n'ait pas le contrôle total de l'information. On peut préférer, comme moi d'ailleurs, que ces pouvoirs soient à Québec et non à Ottawa, mais des organismes comme le CRTC ont une vocation cruciale dans notre société. Sinon, pourquoi avonous des juges et des cours de justice impartiales pour régler nos litiges ? »

Ardent défenseur de la liberté d'expression, le professeur s'explique

mal la popularité du phénomène de « radio-poubelle » dans la capitale. « Je suis affligé pour mon Québec. Je suis étonné que ce genre de radio soit si populaire comparativement à d'autres marchés comme Montréal. Cette radio a peut-être quelque chose à voir avec le désintérêt des jeunes face à la chose publique. À force de se faire dire entre deux morceaux de rock que les politiciens sont tous pareils, le cynisme augmente. Les critiques de ce type de radio sont dures mais jamais précises. Elles ne fa-

vorisent pas la mobilité mais l'effondrement. C'est beau une fuite en avant, mais le système politique va les suivre, qu'ils le veulent ou non », conclut le professeur, qui a conseillé le gouvernement du Québec à plusieurs reprises au cours de sa carrière, notamment à l'occasion du renvoi sur le rapatriement de la Constitution en 1981. M. Brun a également été le premier directeur du contentieux de droit constitutionnel du ministère de la Justice du Québec, entre 1978 et 1982.

Gare aux courriels !

Pratique et amusant, le courriel au travail. Surtout s'il vous passe par la tête de débâter secrètement contre votre patron (ou vos employés !). Ou encore de discréditer les compétences d'un collègue dans son dos. Mais vos indiscretions électroniques pourraient vous donner plus des sueurs froides : des poursuites en diffamation !

« Avant, toutes ces choses-là se disaient au téléphone. Mais avec le courriel, la preuve est beaucoup plus facile à faire en cour. Ce nouveau phénomène est particulièrement visible dans les relations de travail », prévient M. Marc-André Blanchard, associé du cabinet d'avocats Gowlings Lafleur Henderson s.r.l.

En somme, les paroles s'envolent et les écrits restent. « Même si les gens croient avoir effacé leur message, il y a toujours des traces. Et le destinataire peut décider de l'envoyer à d'autres personnes, explique-t-il. Les gens ne réalisent pas qu'ils ont affaire à une vraie petite bombe en utilisant leur courrier électronique au travail. »

« Les gens ne réalisent pas qu'ils ont affaire à une vraie petite bombe en utilisant leur courrier électronique au travail »

tribunaux. Pour contrevioler la loi, vos commentaires doivent refléter une intention d'humilier la personne diffamée aux yeux d'une personne raisonnable. Comme le droit ne prévoit pas d'infraction particulière en cas de diffamation ou d'atteinte à la réputation, les règles générales du Code civil du Québec quant au préjudice, à la faute et au lien de causalité entre les deux s'appliquent.

En 2002, la Cour suprême du Canada a eu l'occasion de préciser les frontières juridiques de la liberté d'expression, la diffamation et l'atteinte à la réputation. Dans l'arrêt Prud'homme, un conseiller de la Ville de Repentigny avait vivement critiqué quatre de ses collègues au cours d'une réunion du conseil municipal. La poursuite de ces derniers a finalement été rejetée par la Cour suprême. La Cour a rappelé que « la nature diffamatoire des propos s'analyse selon une norme objective. Il faut se demander si un citoyen ordinaire estimerait que les propos tenus, pris dans leur ensemble,



Les indiscretions électroniques au travail peuvent faire l'objet de poursuites en diffamation.

ont déconsidéré la réputation d'un tiers. La faute en matière de diffamation peut résulter de deux types de conduite, l'une malveillante, l'autre simplement négligente ».

Évidemment, les personnalités publiques ont le dos beaucoup plus large que votre voisin de bureau. Si bien qu'en 1991, les tribunaux québécois ont rejeté la demande en justice de Raymond Gravel, un ancien député péquiste qui avait été traîné dans la boue par l'animateur radiophonique André Arthur. Ce dernier l'avait notamment traité de « moppologiste » (Gravel était préposé aux malades puis moniteur en réadaptation au centre hospitalier Robert-Giffard). La Cour d'appel du Québec avait renversé la décision de la Cour supérieure, qualifiant d'« humoristiques » les propos du coloré animateur. Le juge Jean-Louis Baudoin avait toutefois exprimé sa dissidence. « L'engagement en politique ne confère pas un permis de chasse à l'honneur et à la réputation d'une personnalité publique », concluait-il. V.B.-P.

Le droit d'ermite

Le 22 septembre 1975, Oliver Sipple fait échouer une tentative d'assassinat contre le président Gerald Ford. De simple citoyen, il obtient le statut de héros national... jusqu'à ce que les médias fouillent dans la vie privée de ce membre influent de la communauté gaie de San Francisco. Sa réputation en prend pour son rhume. Au point où Ford ne le remercia même pas publiquement de lui avoir sauvé la vie !

Sipple trainera sans succès plusieurs membres des médias en justice pour atteinte à sa vie privée. Les tribunaux américains jugeront qu'il est devenu, par ses actes, une nouvelle. Ils réserveront le même sort à William Sidis, un jeune prodige qui donnait déjà des conférences à des mathématiciens réputés... à l'âge de 11 ans. Diplômé de Harvard cinq ans plus tard, il décide ensuite de se faire oublier, occupant des emplois qui ne faisaient pas appel à ses capacités intellectuelles exceptionnelles. Encore une fois, les tribunaux se sont rangés du côté des médias : s'il a le droit de mener sa vie comme il l'entend, Sidis ne peut pas empêcher les médias de s'interroger à savoir s'il a réussi sa vie professionnelle.

Au cours des 10 dernières années, les tribunaux canadiens ont cependant eu tendance à favoriser la défense de la vie privée au détriment de la liberté d'expression. « Le pendule est maintenant du côté de la vie privée », reconnaît M. Marc-André Blanchard.

VIE PUBLIQUE

Évidemment, les personnalités publiques ne peuvent espérer une protection blindée de leur vie privée. « Les médias peuvent les suivre à la trace et diffuser toute information valable pour nourrir le débat public », souligne Henri Brun. Et le phénomène



Marc-André Blanchard

ne date pas d'hier : dans les années 70, *The Gazette* avait informé ses lecteurs que leur premier ministre René Lévesque passait ses vacances à l'extérieur du Québec, sur les plages américaines. Sans compter l'épisode plus récent des enfants du premier ministre Lucien Bouchard, qui fréquentaient une institution primaire privée de la métropole. Voilà deux exemples d'atteintes légitimes à la vie privée des hommes publics, croit Henri Brun. « Les gens ont le droit de savoir ce genre d'informations. Mais les médias ne doivent pas s'immiscer dans la chambre à coucher ou dans les toilettes d'une personnalité publique », prévient-t-il.

En somme, les médias sont à la solde de l'intérêt public. « Et il ne faut pas faire de mauvais jeux de mots entre intérêt public et intérêt du public », conclut M. Blanchard. V.B.-P.

EXPÉRIENCE

Suite de la D 1

nous-mêmes. Maintenant je n'ai plus besoin de toujours gagner. Si je ne suis pas la meilleure, ce n'est plus une catastrophe. En contrepartie, c'est un plus grand plaisir de jouer. »

Il y a deux ans, elle a accepté d'être la partenaire d'Annie, âgée de seulement 20 ans. Guylaine Dumont, à 34 ans, s'est tout à coup sentie bien vieille. « Il a fallu que je me dise que non, je n'étais pas trop âgée, c'est la

première fausse croyance sur laquelle j'ai dû travailler », dit-elle.

Avant de faire du volleyball de plage, Guylaine Dumont a fait du volleyball intérieur, à six joueurs. Entre les deux versions de ce sport, son cœur balance. « C'est serré, serré comme choix. Mais après avoir vécu les JO, avec cette nouvelle attitude que j'ai développée en jouant au volleyball de plage que je maîtrise de plus en plus... », Guylaine Dumont avoue avoir un faible pour le volleyball de plage.

Et puis, non, le bikini, costume du volleyball de plage, ne fait pas de ce

sport un sport d'image. « Quand je joue, je me sens plus comme une guerrière que comme un mannequin. C'est sûr, le costume peut être attirant au premier coup d'œil, mais les spectateurs se rendent compte assez rapidement que nous sommes de vraies athlètes. Et puis nous sommes toujours pleines de sable... »

Le sable. On s'y habitue, il n'érâfle pas la peau, dit-elle, c'est du sable doux. Il n'est jamais trop chaud non plus, on le mouille avant les parties. Mais à Athènes, le sable était profond, « le plus profond que j'aie ren-

contré, ça calait beaucoup ». Le jeu y était d'autant plus difficile.

Athènes, c'étaient les premiers Jeux olympiques de Guylaine Dumont. Ses derniers probablement. Elle a raté ceux d'Atlanta, à cause d'une mésaventure avec l'entraîneur de l'équipe canadienne. Elle était en sabbatique en 2000 pour ceux d'Australie.

Athènes 2004, c'est la réalisation d'un vieux rêve, « des Jeux uniques », dira-t-elle. Autant à cause de sa performance que par la beauté des lieux. « On voyait l'Acropole de partout. »

Guylaine Dumont pourrait ranger son ballon cette année, son but est atteint. Elle ne le fera pas, pas tout de suite.

« Je continue au moins jusqu'à l'été prochain. Je veux redonner ses lettres de noblesse au volleyball de plage. J'essaie de rester humble, mais je veux aussi être un modèle, pour les jeunes... et les moins jeunes. Et il faut que je développe ma remplaçante auprès d'Annie. »

Un autre projet, de couple cette fois, est dans la mire de Guylaine Dumont : un deuxième enfant.

ÉDITORIAL

Président et Éditeur ANDRÉ PROVENCHER
 Rédacteur en chef YVES BELLEFLEUR
 Directeur de l'édition JEAN-MARC SALVET
 Directeur de l'information FRANÇOIS BOURQUE

Patrimoine à sauver

Si nous continuons comme nous le faisons au Québec de laisser détruire une à une de belles pièces de notre patrimoine, comment pourrions-nous expliquer à nos descendants qu'une magnifique église et qu'un splendide couvent se trouvaient autrefois où sont érigés aujourd'hui une tour à bureaux et de banals condos? Leur dire que les finances publiques étaient dans un bien mauvais état ne sera pas une réponse satisfaisante ni une excuse valable. Notre erreur sera irréparable.

Certes, les fonds disponibles sont inversement proportionnels aux besoins. Les lieux sacrés sont désertés, les communautés religieuses se dépeuplent, certaines éprouvent des difficultés financières et les gouvernements et les municipalités ne nagent pas dans l'argent pour leur venir en aide ou pour acquérir les bâtiments abimés par le temps. Dans ce contexte, les promoteurs ont la partie facile lorsqu'ils se présentent avec leurs dollars.

Il faudrait un miracle pour sortir de l'impasse? Non. Simplement une plus grande sensibilisation au phénomène et une mise en commun des ressources du secteur public, du secteur privé et de la population pour ne pas que se transforme en petites maisons en rangées ou en condos ce qui constitue une part de notre héritage religieux, culturel et architectural.

Depuis des décennies, le patrimoine religieux au Québec se gère de crise en crise, selon les misères des fabriques et des communautés, et selon les ambitions et les projets des promoteurs immobiliers. Un projet est dans l'air pour démolir une église ou un monastère? Le milieu et des passionnés de patrimoine se mobilisent pour sauver les meubles. Parfois avec succès, parfois en vain. Parfois le bâtiment n'est pas assez vieux pour être classé bien culturel, parfois il a une valeur inestimable pour l'entourage mais ne correspond pas aux critères du ministère de la Culture. Si par chance Québec décide de le sauver, d'autres bâtiments qui nécessitent des travaux devront attendre jusqu'au jour où la facture sera devenue trop mirobolante. Les cas diffèrent, mais se ressemblent.

Québec a bien promis par le passé une politique du patrimoine. Le gouvernement a même mandaté un comité, présidé par Roland Arpin, pour lui suggérer les grandes lignes. C'était en 2000 et la politique est toujours inexistante.

Le gouvernement Charest a pour sa part réduit le budget pour le soutien à la restauration du patrimoine religieux. Certes, il était de son devoir de s'assurer que les fonds étaient bien utilisés et de corriger les lacunes de la Fondation du patrimoine religieux, signalées en 2003 par la vérificatrice générale. Il est cependant possible de voir à la bonne gestion de la Fondation, tout en évitant que des bâtiments que nous devrions préserver pour les générations futures se dégradent ou soient détruits.

Sous peu, Québec devrait avoir en main une évaluation et une hiérarchisation régionale et nationale des bâtiments qui méritent notre protection. À partir de là, il faudra se retrousser les manches. Le gouvernement et sa ministre de la Culture auront un rôle primordial à jouer. D'abord pour bien faire comprendre que le Québec n'accepte plus de sacrifier des lieux que nos ancêtres ont mis tant d'énergie à bâtir et dans lesquels ils ont mis tant d'espoir. En faisant comprendre aussi aux municipalités et aux citoyens que ce n'est pas un gaspillage de fonds publics que de préserver de vieilles pierres et un environnement. Aussi, que le recyclage des lieux ou un changement de vocation sont souvent possibles et préférables à la destruction.

Le gouvernement Charest, qui prône en bien des domaines les partenariats public-privé, devra faire comprendre à ses partenaires que leur collaboration est indispensable aussi en matière de protection et de sauvegarde du patrimoine.

Comme individu, nous avons aussi une responsabilité. Il ne faut pas attendre que le pic des démolisseurs s'active pour réaliser que l'église, le monastère ou le couvent de notre quartier a besoin de notre support financier. Si notre don n'est plus motivé par la foi, il peut l'être par le souci de laisser des traces des éléments qui ont façonné au fil du temps notre histoire et notre culture.

QUI SERAIT LE MEILLEUR CHEF AU PQ? ... HUM...???



CELUI-LÀ!!!



CHRONIQUE

Le marketing de la liberté

CHOI-FM aura un sursis. La station de Québec, qui devait fermer mardi prochain après que le CRTC eut refusé de renouveler sa licence, pourra rester en ondes jusqu'au printemps, le temps qu'elle puisse défendre sa cause devant la Cour fédérale.

Ce sursis permet de désamorcer la crise qu'avait suscitée la décision sans précédent du CRTC. Il permettra peut-être aussi, on l'espère, aux dirigeants et aux animateurs de CHOI, qui ont eu la peur de leur vie, de profiter de cette seconde chance pour corriger le tir.

Ce sursis permettra aussi de replacer le débat tout croche sur la liberté d'expression que l'annonce de la fermeture de CHOI a déclenché. Dans un délicieux paradoxe, cette station de radio, qui par son intolérance a été un adversaire acharné de la liberté d'expression, en est devenu le champion. Et tout le monde est tombé dans le panneau. Depuis le mois de juillet, la liberté pour laquelle se bat Genex, propriétaire de la station, ce n'est pas sa liberté d'expression, c'est plutôt sa liberté commerciale. Et pour y arriver, elle s'est lancée dans le marketing de la liberté.

Si la décision de fermer CHOI a pris de telles proportions, c'est d'abord parce que c'est la première fois que l'on retire une licence en raison de ce qui s'est dit sur les ondes: une décision extrême qui doit susciter un débat. Ensuite parce qu'elle a permis de cristalliser tous les courants d'opposition à un organisme à plusieurs égards désuet. Mais surtout parce que bien des milieux, surtout au Canada anglais, ont mal compris le sens de la décision.

On a retenu que CHOI a été fermée pour avoir tenu des «propos offensants», ce qui ferait des commissaires

du CRTC des bureaucrates de la bien-séance et de la rectitude politique. Mais en fait, le débat n'a jamais porté sur la liberté d'expression de CHOI, sur le droit de ses animateurs de dire ce qu'ils pensaient et de le faire à leur façon, ce qui est l'essence de la liberté d'expression. CHOI est une station qui fait dans ce que les anglophones appellent le *shock jock*, un style testotérone extrême, vulgaire, simpliste, à droite. Pourquoi pas? On n'est pas obligé d'apprécier, mais ce n'est pas une raison pour empêcher cette station d'exister.

Ce qui a été reproché à CHOI, dans les plaintes au CRTC, dans les mémoires, c'est le terrorisme des ondes: les insultes, les attaques injustes, la calomnie, l'acharnement contre des personnes, les campagnes d'intimidation contre ceux qui ne partagent pas leurs idées. Dans une ville homogène comme Québec, ces abus peuvent avoir des effets considérables sur la réputation et la vie des victimes.

Est-ce assez pour fermer une station? Non. Mais assez pour vouloir protéger les gens contre de tels abus. Le CRTC a

bien essayé en ne donnant à CHOI, en 2002, qu'une licence temporaire de deux ans. Cet avertissement sérieux était assorti de conditions de licence: pas des idées arbitraires de bureaucrates, mais des principes de base, respectés par tous les autres médias et reconnus par les tribunaux, comme dire la vérité, respecter les personnes, ne pas faire de libelle. Ces conditions, CHOI ne les a pas respectées.

Que faire alors? Les puristes de la liberté diront qu'il faut laisser faire et réagir après coup, par l'intermédiaire des tribunaux. Mais sur le terrain des vaches, ces recours sont psychologiquement lourds, longs et coûteux, et soumettent les plaignants aux attaques redoublées des terroristes des ondes.

Plus profondément, il est difficile de comprendre pourquoi la liberté d'expression, aussi noble soit-elle, n'ait pas à composer avec des règles. Le privilège de s'exprimer à travers un média est assorti de devoirs, et la liberté d'expression comporte des limites, notamment celle de ne pas brimer la liberté des autres. Ces éléments, essentiels, ont été évacués dans le mouvement d'appui à CHOI.

Les dirigeants de Genex ne sont pas des ados rebelles. Ce sont des gens d'affaires aguerris. Ils ont fait le pari cynique que la radio-poubelle était rentable. Avec leurs conseillers et leurs avocats, ils sont parfaitement capables de comprendre et de respecter des règles simples que tous les autres médias acceptent. Mais ils ont pris une décision d'affaires en refusant de se soumettre aux conditions pourtant raisonnables du CRTC. Ils ont créé leur propre malheur.

Le sursis donne l'occasion à CHOI de corriger le tir. Pendant six mois, la station sera sous haute surveillance, car la Cour fédérale l'oblige à respecter ses conditions de licence. Cela donnera l'occasion de découvrir qu'il est parfaitement possible pour CHOI de conserver son style et de répondre aux besoins de ses auditeurs sans sombrer dans le terrorisme.



Alain Dubuc

Adubuc@lesoleil.com
 Collaboration spéciale



Le président de Genex, Patrice Demers

CARREFOUR DES LECTEURS

Malbouffe aux JO

Quelle honte que McDonald's, champion mondial de la malbouffe, soit un des principaux commanditaires des Jeux olympiques d'Athènes. C'est comme si on permettait aux cigarettiers d'en être. Comme le démontre le documentaire *Super Size Me: Malbouffe à l'américaine*, consommer à répétition du *fast-food*, c'est hypothéquer à coup sûr sa santé. Aucun athlète n'aurait réussi à participer aux JO s'il avait été un client régulier des McDonald's, Wendy's, A&W, Burger King, PFK et autres Pizza Hut de ce monde. Imaginez l'effet créé par la télévision: on voit d'abord les meilleurs athlètes s'exécuter et triompher, puis, après, on voit deux jeunes dans une pub, semblant pimpants de santé, se disputer du McDo. De là à ce que plusieurs associent la force, la santé et la beauté à la malbouffe, il n'y a qu'un pas.

Sylvio Le Blanc
 Montréal

Troublante récolte

La récolte minime de médailles du Canada fait en sorte que notre pays

lutte au classement avec des pays comme le Zimbabwe! Je n'ai rien contre le Zimbabwe, mais Jean Chrétien n'a-t-il pas déjà dit que le Canada est «le plus meilleur pays du monde»? Nous devrions donc figurer en tête de classement. Il y a plusieurs raisons pour expliquer cette piètre récolte. Depuis quelques années, il y a de moins en moins de temps alloué, à l'école, à l'éducation physique. De plus, grâce à notre système d'éducation ultrasyndicalisé, qui prime l'ancienneté au détriment de la compétence, on voit souvent des professeurs de sciences, pour ne donner que cet exemple, être obligés d'enseigner l'éducation physique. Enfin, le choix (si on peut appeler ça un choix) des sports pratiqués à chaque étape de l'année scolaire peut ne pas convenir à tous les étudiants. Comment un jeune peut-il alors s'investir à fond s'il n'apprend pas la (bonne) technique d'un sport qu'il n'aime pas vraiment? Quant au ministre Stephen Owen, qui dit que la population ne fait pas une obsession des médailles récoltées, il aurait mieux fait de lire les journaux, de regarder la télévision et de parler

aux gens pour comprendre que l'on se trouve troublé par la pauvre récolte de nos athlètes, au lieu de voyager en Grèce, aux frais des contribuables.

Stéphane Paré
 Jonquière

Jeux pacifiques

À la retraite, j'ai la chance d'observer dans le détail les Jeux olympiques, un rendez-vous mondial pacifiquement compétitif. Merveilleux! Par contre, si l'état-major des Jeux supprimait tout ce qui est combat, tel que boxe, lutte, judo, j'en serais fort heureux.

Philippe Damien
 Charlesbourg

Recyclage municipal

À l'annonce des candidatures possibles de Guy Chevrette et de Marc Bellemare à la mairie de Québec, je ne peux que réagir. La mairie de Québec n'est pas un centre de recyclage pour politiciens usés et en mal de pouvoir. Malgré ses réalisations, M. Chevrette n'est pas un héros et est un personnage trop caricatural pour que Québec en

fasse son premier dignitaire. Quant à M. Bellemare, son court passage en politique aura confirmé sa fragilité tout autant que son sens de l'opportunisme. Dans un cas comme dans l'autre, Québec mérite mieux que des exploités en mal de pouvoir. Le poste de maire revient à des candidats comme Claude Larose ou Jacques Jobin, qui ont démontré leur efficacité dans la conduite de dossiers importants, qui connaissent bien les enjeux auxquels Québec est confrontée et pour qui l'accès à la mairie est davantage l'aboutissement de longues années au service de Québec plutôt qu'un besoin de retrouver à tout prix les feux de la rampe. Québec n'a pas besoin d'ex-vedettes mais plutôt d'authentiques «réalisateurs» qui sauront rallier les forces vives de la région pour maintenir Québec parmi les villes les plus dynamiques et agréables à vivre.

Jean-Paul Plante
 Sainte-Foy

Mairie féminine

Depuis quelques jours, on entend dans les médias des phrases comme: «Il serait temps qu'une femme occupe

la mairie de Québec». Comme si cela devait être considéré telle une faveur ou un dû! Quelle mentalité nous amène donc à penser ainsi? Depuis belle lurette, tous les citoyens et citoyennes de Québec ont le droit de briguer les suffrages à la mairie, comme aux autres fonctions électives. Ce n'est ni nouveau, ni un dû, ni surtout une faveur. C'est un droit!

Hughes Morrissette
 Québec

ÉCRIVEZ-NOUS!

Vous voulez réagir à une question d'actualité, exposer votre point de vue, commenter un débat public, faire part d'une réflexion ou témoigner d'une expérience personnelle?

Écrivez-nous à
 opinion@lesoleil.com

Adresse postale:
 Carrefour des lecteurs,
 Journal LE SOLEIL,
 410, boulevard Charest Est, C.P. 1547,
 Succ. Terminus, Québec, G1K 7J6
 Ces missives devront être courtes et accompagnées du nom, de l'adresse et du numéro de téléphone de leur signataire. Nous nous réservons le droit de réviser et d'abréger ces lettres au besoin.

L'Université Laval

au cœur de votre quotidien



Une mémoire différente du Nouveau Monde

Les conseils scientifiques de l'historien Jocelyn Létourneau ont nourri la nouvelle exposition permanente «Le temps des Québécois» présentée au Musée de la civilisation

par Pascale Guéricolas

L'exposition «Le temps des Québécois», qui sera présentée pendant au moins dix ans au Musée de la civilisation, a bénéficié des conseils scientifiques de Jocelyn Létourneau, professeur au Département d'histoire, qui a réuni ses textes dans un livre accompagnant ce parcours de près de 400 ans: *Le Québec, les Québécois. Un parcours historique* (Éditions Fides et Musée de la civilisation).

Comme la mémoire, l'histoire offre souvent une vision changeante des événements passés. Au gré de l'humeur politique du temps, on a déjà présenté les Canadiens français comme d'intrépides conquérants d'une terre à défricher ou comme des masses exploitées, nées pour un petit pain. Dans son livre, que l'on peut considérer comme un complément de l'exposition, le titulaire de la Chaire de recherche du Canada en histoire et en économie politique du Québec contemporain livre sa propre version des événements depuis la fondation de la Nouvelle-France. Non sans égratigner quelques mythes au passage.

«On présente souvent la période de la Nouvelle-France comme un âge d'or, explique Jocelyn Létourneau. En fait, la colonie souffre de graves faiblesses structurelles alors que la population est peu nombreuse et clairsemée, et que ses administrateurs sont souvent cupides et querelleurs.» Dans ces conditions, l'annexion de ce bout de terre d'Amérique à l'Empire britannique ne constitue pas forcément un recul aux yeux de Jocelyn Létourneau puisqu'elle ouvre certaines possibilités commerciales et technologiques fort intéressantes, alors que la révolution industrielle bat son plein en Angleterre. «Les hommes et les

femmes de cette époque essaient de faire avec le nouveau maître colonial, tout comme ils essayaient de se ménager une marge de manœuvre lorsque la France dirigeait la colonie.»

Non aux extrêmes

On l'aura compris, l'auteur refuse de verser dans les thèses historiques misérabilistes assimilant la conquête britannique à une catastrophe ou les rébellions de 1837 et 1838 à un événement traumatisant. En fait, tout au long de son ouvrage organisé autour des périodes charnières ayant marqué l'histoire du Québec, Jocelyn Létourneau démontre la capacité des citoyens d'ici à maintenir leur identité contre vents et marées, tout en se méfiant toujours des extrêmes. «Quelle que soit l'époque, les Québécois refusent tout à la fois de sortir des grands ensembles et de s'y assimiler, analyse-t-il. Une attitude que traduit bien le concept de souveraineté-association et de partenariat.»

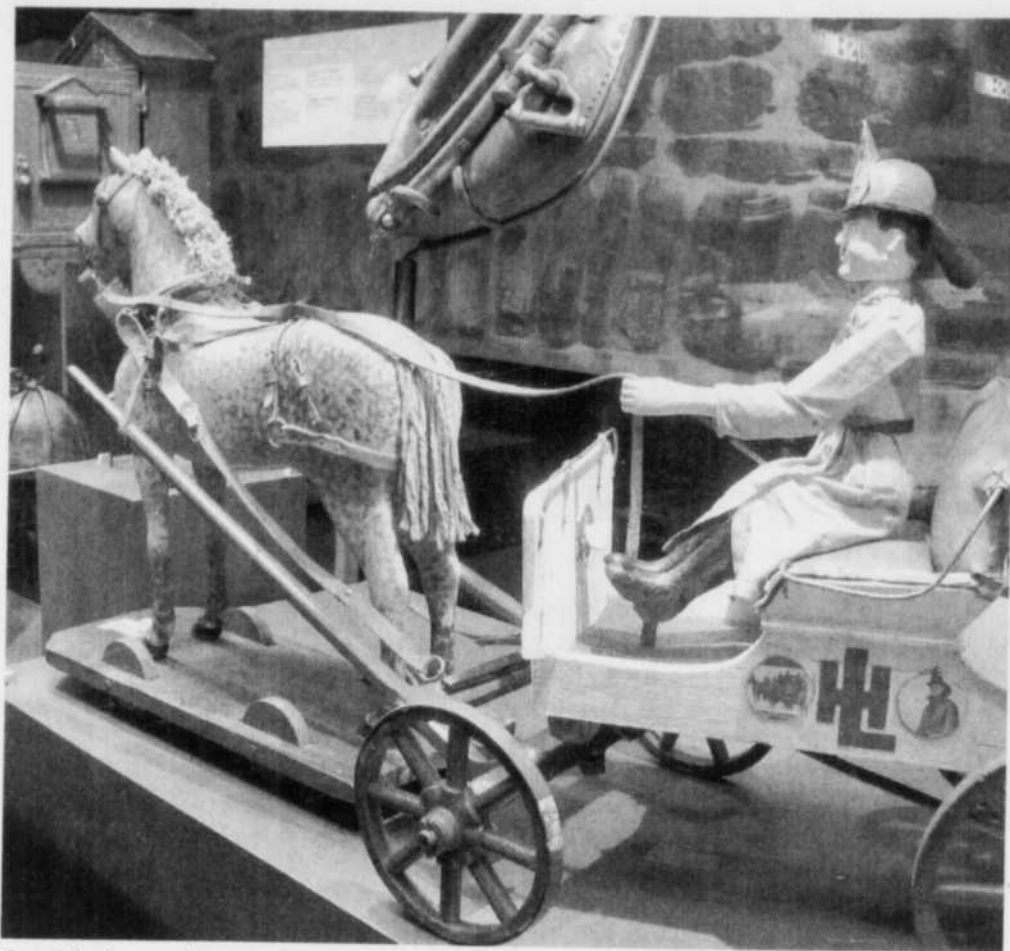
Divisée en six chapitres qui constituent autant d'étapes dans la vie du Québec, cette synthèse se distingue de nombreux autres ouvrages historiques en envisageant certains passages sous

«Quelle que soit l'époque, les Québécois refusent tout à la fois de sortir des grands ensembles et de s'y assimiler. Une attitude que traduit bien le concept de souveraineté-association et de partenariat.»



Jocelyn Létourneau: «Le Québec est une énigme qu'aucun Édipe n'a réussi à résoudre par un argument tranché.»

un angle un peu différent, comme par exemple la fameuse Révolution tranquille. Selon Jocelyn Létourneau, le Québec d'après-guerre, avant que Jean Lesage n'accède au pouvoir, vit des bouleversements tout en se heurtant à des blocages, et ne constitue donc pas cette société en recul ou figée, inféodée aux ordres d'un Maurice Duplessis



Le métier de pompier vu par l'art populaire.

omnipotent comme on l'a si souvent écrit. «Il faut se rappeler que beaucoup de pays occidentaux ont connu aussi d'importants changements dans les années soixante, et que l'évolution ici s'est faite sur un mode peut-être plus doux et plus serein qu'on ne l'a dit par la suite», précise l'auteur. Quel avenir désormais pour ce peuple qui a su

triumpher de tant d'adversité? «Le Québec est une énigme qu'aucun Édipe n'a réussi à résoudre par un argument tranché», rétorque Jocelyn Létourneau en expliquant que la collectivité québécoise se trouve souvent où on ne la cherche pas. Rendez-vous dans 400 ans pour la suite du feuilleton.

DIXIÈME SAISON

Le Club de football Rouge et Or entreprend un nouveau cycle, avec de nouveaux joueurs, vers une autre conquête de la coupe Vanier

par Paul Langlois

Le dixième camp d'entraînement du Club de football Rouge et Or de l'Université Laval est en cours avec 66 joueurs, dont 24 recrues. La prochaine saison s'amorcera au PEPS face aux Stingers de l'Université Concordia le dimanche 5 septembre prochain.

Avec le départ de plusieurs vétérans d'impact à la suite de la conquête de la coupe Vanier en novembre dernier, le Rouge et Or entreprend un nouveau cycle. «Malgré une perte d'expérience, particulièrement en offensive, nous aurons une très bonne équipe qui sera capable d'accomplir de belles choses», affirme l'entraîneur-chef Glen Constantin qui en sera à sa neuvième saison au sein du Rouge et Or et à sa quatrième à la barre de l'équipe. «Nous sommes d'ailleurs très satisfaits de notre recrutement axé sur la qualité. Nous pourrions compter sur des jeunes qui parviendront rapidement à se démarquer grâce à leur grand talent», estime Constantin en pensant, entre autres, aux receveurs Samuel Champagne et Matthew Leblanc, de même qu'au joueur de ligne offensive Luc Brodeur, au second

Vincent Lehoux et au demi-défensif Vincent Gagné.

Le message de Constantin à ses joueurs est clair: il faut oublier la dernière victoire de la coupe Vanier pour arriver à reconquérir ce prestigieux trophée. «Pour faire l'histoire, il faut oublier l'histoire», dit-il. C'est le présent qui compte. On se concentre sur le camp d'entraînement et, ensuite, on affronte nos adversaires match par match.»

Billets de saison

Il est toujours possible de se procurer des laissez-passer pour la saison (incluant trois matchs éliminatoires) au coût de 110 \$ pour les adultes et 52 \$ pour les étudiants. On peut également acheter des billets à l'unité pour chacune des rencontres. Pour plus d'information: 656-FOOT (656-3668) ou www.rougeetor.ulaval.ca.

Grande nouveauté cette année: les parties de saison régulière du Rouge et Or seront radiodiffusées pour la première fois par la radio de l'Université Laval, CHYZ 94.3.



PHOTO STIVE DESCHAMPS

Entrepreneuriat Laval excelle au Concours québécois en entrepreneurship

Six entreprises d'étudiants de l'Université Laval ont décroché 12 prix lors de la finale nationale du Concours québécois en entrepreneurship qui a eu lieu en juin dernier. Près de 70 000 \$ en bourses ont ainsi été récoltés à cette occasion par des projets soutenus par Entrepreneuriat Laval, le préincubateur d'entreprises qui offre des services-conseils, des ateliers de perfectionnement ainsi que divers programmes de soutien et de promotion de l'entrepreneuriat sur le campus.

Une coopérative de travail œuvrant dans le domaine de l'archéologie, *Artefactuel*, a notamment remporté quatre prix: le Grand Prix national dans la catégorie «économie sociale», le Grand Prix international pour le développement de l'entrepreneuriat québécois en France, un prix de l'Office

Québec-Amériques pour la jeunesse et un prix de l'Office franco-québécois pour la jeunesse.



Laurence S. Bergman, ministre du Revenu, Patrick Eid, Caroline Arpin, Stéphanie Simard et Nathalie Gaudreau de la coop de travail Artefactuel, Monique F. Leroux, présidente d'honneur et première vice-présidente exécutive et chef de la direction financière du Mouvement des caisses Desjardins, lors de la remise du premier Prix national (15 000 \$) dans la catégorie «Économie sociale».

DU GABON AU QUÉBEC



Le professeur Jacques Desautels, de la Faculté des sciences de l'éducation, en compagnie des étudiants gabonais venus rédiger leur mémoire de maîtrise à Laval.

Un accueil chaleureux et une qualité d'enseignement très élevée: voilà ce que 31 étudiants africains inscrits à la maîtrise en sciences de l'éducation à l'Université Laval ont affirmé retenir de leur expérience en terre québécoise, qui a duré du 15 mai au 11 août. Provenant de l'École normale supérieure de Libreville au Gabon, ces futurs enseignants ont entrepris la rédaction de leur mémoire à l'Université Laval, après avoir achevé la première partie de leurs études supérieures chez eux, sous la direction de professeurs de Laval. Jusqu'à maintenant, 24 des 31 étudiants ont terminé leur maîtrise. «C'est un

programme de coopération à l'étranger où la coopération est bel et bien réelle», souligne Jacques Desautels, professeur à la Faculté des sciences de l'éducation et l'un des responsables du programme. «Avec cette expérience, la Faculté a une carte de visite au Gabon et cela nous ouvre incontestablement des portes sur l'Afrique. Nous ne visons pourtant qu'une chose: la réussite des étudiants africains qui y participent. Enfin, nous avons été très heureux d'apprendre que cinq ou six de ces étudiants poursuivront leur démarche et commenceront des études de doctorat en septembre à l'Université Laval.»

TOUR DU CHAPEAU

Une autre deuxième place pour Laval dans la Compétition nationale américaine de canoë de béton

L'équipe de canoë de béton de la Faculté des sciences et de génie, couronnée championne canadienne à Moncton en mai, s'est de nouveau

illustrée lors de la Compétition nationale américaine de canoë de béton en terminant au deuxième rang du classement général pour une troisième année de suite. Cette compétition, qui



La délégation de Laval à la Compétition nationale américaine de canoë de béton a mérité la première place dans la catégorie «produit final».

regroupait les 21 universités championnes des finales régionales des États-Unis, se déroulait du 17 au 20 juin à Washington, D.C.

L'équipe de l'Université Laval s'est tout particulièrement distinguée par la qualité de son canoë qui lui a valu la première place dans la catégorie «produit final». Elle s'est également illustrée en décrochant un podium dans chacune des courses de la compétition, ce qui représente la meilleure performance de l'Université Laval à ce jour dans ce domaine. Les membres de l'équipe ont également très bien fait lors de la présentation orale en se classant en quatrième position.

La délégation 2004 de l'Université Laval était composée de Vanessa Durand, Joannie Gauvin, Joëlle Perreault-Chabot, Marie-Josée Houde, Évelyne Malouin, Mathieu H.-Sabourin, Vincent Lapointe, René Arcand, Sébastien Leclerc, Sébastien Blanchet, Dennis Burns, Daniel Brien, Alexandre Godin, Jean-Bernard P.-Charron, Jimmy Fortier, Jean-Philip Mercier et Claude Fortin.

campus express

CONSEIL POUR L'AVANCEMENT DE LA FSA

Le doyen de la Faculté des sciences de l'administration, Robert W. Mantha, vient d'annoncer la nomination de François Gilbert au poste de président du Conseil pour l'avancement de la FSA, fonction qu'il occupera durant les deux prochaines années. Il succède à Jude Martineau, dont le mandat a pris fin en juillet dernier. Spécialiste de la gouvernance d'entreprises, François Gilbert est membre et président de plusieurs conseils d'administration. Il a occupé, durant neuf ans, la fonction de vice-président et chef de l'exploitation de Gestion Charles Sirois, une société de placements. Il a été aussi très actif dans le mouvement coopératif québécois. Cofondateur de Centraide Saguenay-Lac-Saint-Jean, coprésident de la Fondation communautaire du grand Québec et premier vice-président de la Fondation de l'entrepreneuriat, François Gilbert est reconnu pour l'influence qu'il exerce et pour son réseau de contacts qu'il exploite au bénéfice des organisations dans lesquelles il s'implique.



François Gilbert

Ameublements Tanguay, Meloche Monnex, Métro Gagnon et Olymel/Flamingo.

DANSE ET ARTS MARTIAUX



Le PEPS invite le grand public à venir assister gratuitement aux démonstrations de danse et d'arts martiaux, les 1^{er} et 2 septembre prochains. Ces démonstrations visent à faire découvrir au grand public les différents styles de danse et d'arts martiaux offerts au PEPS. L'activité de danse aura lieu le mercredi 1^{er} septembre à 19 h 30 au Grand Gymnase. Les danses présentées seront le baladi, le ballet classique, le jazz, le break dance, les danses latines, la danse moderne, le street dance et le swing. Au volet des arts martiaux, il y aura des démonstrations de karaté shotokan, de kung fu, de tai chi, de jiu jitsu (autodéfense), d'aïkido, d'iaïdo, de judo et de kendo. L'événement se tiendra le jeudi 2 septembre à 19 h 30.

RETROUVAILLES DE L'ADUL EN OCTOBRE



L'Association des diplômés de l'Université Laval (ADUL) prépare ses fêtes de retrouvailles qui se dérouleront tout au long du mois d'octobre. Le vendredi 8 octobre, à l'hôtel Fairmont Château Frontenac, se tiendra la Soirée reconnaissance pour tous les diplômés de la promotion 1954. En compagnie du recteur de l'Université Laval, des doyens et des doyennes concernés et du président du Conseil d'administration de l'ADUL, on soulignera d'une façon particulière le 50^e anniversaire de cette promotion. Le samedi 16 octobre aura lieu la Soirée souvenir du Club des 51 plus, destinée aux personnes ayant reçu leur diplôme il y a plus de 51 ans. Cette soirée se tiendra à l'Hôtel Hilton Québec. Enfin, le samedi 23 octobre, c'est la grande Soirée des retrouvailles annuelles pour les personnes ayant reçu leur diplôme en 1999, 1994, 1989, 1984, 1979, 1974, 1969, 1964 et 1959. Pour plus de détails sur les promotions participantes, on peut consulter le site Web de l'ADUL: www.ulaval.ca/adul/retrouvaille.

CLASSIQUE DE GOLF DE L'ADUL

Le 5 juillet dernier a eu lieu, au club de golf Royal-Québec de Boischatel, la 55^e édition de la Classique de golf de l'Association des diplômés de l'Université Laval. Plus de 300 personnes ont profité de cette journée pour pratiquer leur sport de plein air préféré et se sont partagé plus de 15 000 \$ en prix de présence et de participation. Un des points marquants de la soirée a été l'attribution des trophées. Un des plus convoités est le trophée Charles H. Blais décerné à la faculté gagnante. Ce trophée a été remporté cette année par la Faculté des sciences sociales.



Les cinq meilleurs joueurs de la Faculté des sciences sociales: Germain Pépini, Pierre Lortie, Ernie Béland, Pierre Boulanger et Jean-Guy Lemieux. Ils sont accompagnés du président de la Classique 2004, Maurice Tremblay.

FÊTE ESTIVALE DE L'ADUL

Les membres de l'Association des diplômés de l'Université Laval et leurs tout-petits ont bien répondu à l'invitation, lancée par le Club des diplômés de Québec le 21 juin dernier, à venir fêter l'arrivée de l'été et la journée de la fête des Pères sur le campus. En effet, près de 350 personnes ont foulé l'aire du grand axe situé derrière le pavillon Charles-De Koninck afin de prendre le goûter et de participer aux différentes activités organisées à leur intention. Les enfants ont donc pu faire des acrobaties dans une énorme piveuvre gonflable, trotter sur le dos des poneys du manège ou faire une promenade à bord du petit train Olymel. Le clou de la journée fut la vedette d'émission Patou, qui est venu saluer les enfants visiblement conquis à l'avance par le soyeux personnage. L'ADUL tient à remercier ses partenaires majeurs: Banque Nationale,

UNE RUE FERNAND-DUMONT À... MONTRÉAL



Fernand Dumont

Le journal *Le Devoir* rapportait récemment que le Comité exécutif de la Ville de Montréal donnera le nom de Fernand Dumont à une rue du secteur Nouveau Saint-Laurent. Ce sera la première fois que ce grand sociologue, professeur émérite de l'Université Laval, né à Montmorency en 1927 et décédé à Sillery, en 1997 est ainsi honoré, non seulement dans la métropole, mais dans tout le Québec.

UN TREMPIN POUR SOPHIE DENIS

Sophie Denis, étudiante au double baccalauréat en musique (chant jazz-pop et éducation musicale), a remporté la première place dans la catégorie Interprète de 18 ans et plus lors de la cinquième édition du Festival de la chanson et de l'humour «Le Tremplin» de Dégelis. Parmi les nombreux prix qui lui ont été décernés à cette occasion, notons celui de la Place des Arts qui l'invite à participer au concours «Ma Première Place des Arts» qui se tiendra à Montréal l'hiver prochain, celui des radios «Étoile Galaxie», celui du Roseq (Réseau des organisateurs de spectacles de l'Est du Québec), celui de Télé-Québec ainsi que celui de Musicaction qui lui permettra d'enregistrer un démo professionnel à Montréal. De bien belles choses se dessinent donc pour cette jeune artiste de 23 ans qui travaille avec acharnement à l'accomplissement de ses rêves. «La musique, c'est ma vie! Jusqu'au bout je la chanterai, jusqu'à la toute fin je la vivrai!», dit-elle. Elle affirme également que sans Claude Vallières, son professeur de chant à la Faculté de musique, elle ne serait pas revenue là où elle est maintenant.



Sophie Denis

LES CHEERLEADERS DE L'UNIVERSITÉ LAVAL SE DÉMARQUENT

L'équipe de cheerleading Rouge et Or a remporté les honneurs du «Power Cheerleading Camp 2004» présenté les 15, 16 et 17 août dernier à l'Université McGill. Parmi les huit équipes présentes à cette compétition, le Rouge et Or s'est démarqué par son attitude générale, sa détermination et son leadership, ce qui lui a valu le prix «Most Collegiate», soit celui de la meilleure équipe du camp. Quant aux cheerleaders Laurie April, Caroline Pichette, Joseph-Louis Grondin et Philippe Lévesque, ils ont été nommés «All-Canadian». Finalement, le titre de meilleur entraîneur du camp est revenu à Marie-Christine Provost, qui en est à sa deuxième année aux commandes de la troupe. Avec ces trois jours d'entraînement intensif, l'équipe de cheerleading de l'Université Laval est fin prête pour la saison qui s'amorce.



Dans les fosses de l'histoire

Des étudiants du chantier-école d'archéologie ont fouillé le site de l'îlot des Palais

Par Yvon Larose

Des déchets de cuisine comme des os de boucherie, des coquilles d'œufs ou des macro-restes végétaux, des objets de céramique domestique comme des bols, des chopes de bière et des pots de chambre, ainsi que des verres et des coupes en verre, des morceaux de tissu, et même deux chaussures de cuir, voilà ce qu'une équipe de fouilleurs du chantier-école d'archéologie de l'Université Laval a trouvé, entre mai et juin derniers, dans une ancienne fosse d'aisances mise au jour à l'extrémité nord-est du site de l'îlot des Palais, près de la gare du Palais, dans la basse-ville de Québec. Le chantier-école est dirigé par Réginald Auger et Allison Bain, tous deux professeurs au Département d'histoire. «La plupart des artefacts remontent à la période comprise entre la fin du 18^e siècle et la première moitié du 19^e siècle», indique Marie-Annick Prévost, étudiante à la maîtrise en archéologie. Avec son confrère François Ponton, elle a supervisé durant cinq semaines un groupe de sept fouilleurs, tous étudiants au bac en archéologie, sur un chantier d'environ onze mètres sur quatre.

Marie-Annick Prévost se dit impressionnée par la qualité des conditions de préservation offertes par l'ancienne fosse d'aisances. Selon elle, la présence d'urine dans ce milieu sans air aurait entraîné une réaction chimique favorable à la protection des artefacts faits de matière organique. Profonde d'environ un mètre, la fosse mesure approximativement un mètre et demi de côté. «Dans ces endroits, souligne-t-elle, les artefacts se trouvent en grande quantité sur une petite surface. Et on y trouve beaucoup de restes organiques comme les déchets domestiques qui peuvent nous apprendre des choses sur la vie quotidienne des gens ordinaires, ce qu'ils mangeaient et quels étaient leur état de santé et leurs conditions d'hygiène.» Elle insiste sur les nombreux morceaux de textile découverts. «Ils sont tous en lambeaux et ils sont faits de lin, de laine et de coton, dit-elle. Les pièces en laine sont tricotées, les autres sont tissées. On trouve des motifs sur certains tissus. Notre hypothèse est que ces artefacts ont pu servir de bandages, de serviettes hygiéniques ou même de papier hygiénique.»

Latrines et fours à malt

Le second palais de l'intendant a été érigé sous le Régime français entre 1716 et 1719. C'était un bâtiment de grandes dimensions dont une partie, encore debout, sert de centre d'interprétation.



PHOTO MARK BOBITALLE

Au printemps dernier, une équipe d'étudiants en archéologie a découvert les vestiges des latrines du second palais de l'intendant, un bâtiment érigé au début du 18^e siècle. Au même endroit, on a également mis au jour les vestiges de deux fours à malt ainsi qu'un alignement de dessus de bouts de pieux.

Au printemps dernier, une seconde équipe a fouillé l'extrémité extérieure nord-ouest du bâtiment sur une surface d'environ neuf mètres sur cinq. L'objectif consistait à trouver les latrines du second palais. Ce qui fut fait. «Ce qui est merveilleux, c'est que nous avons trouvé une arche très bien faite qui n'était aucunement indiquée sur les plans d'époque», raconte Marie-Pier Desjardins, étudiante à la maîtrise en archéologie et cosuperviseuse de l'équipe de fouilles avec sa consœur Catherine Lavoie. Notre

hypothèse, pour le moment, est que l'arche faisait partie d'un canal d'écoulement des eaux usées. En plus d'une arche, la structure de pierre apparaît percée d'un trou qui se voit sur les plans du palais dessinés par l'ingénieur militaire Chaussegros de Léry. «Cette ouverture, explique l'étudiante, correspond très bien, sur les plans, à des latrines. Nous pensons qu'il s'agissait de la base d'une sorte de mur qui avait une fonction de toilette et qui desservait le rez-de-chaussée et les deux étages.»

FROBISHER ET L'OR DES FOUS

Deux chercheurs apportent un éclairage nouveau sur un scandale minier survenu au 16^e siècle

Par Jean Hamann

La moralité douteuse de certains hommes d'affaires et l'avidité des investisseurs ne sont pas uniquement des maux contemporains, est-on forcé de conclure au terme d'une enquête historico-scientifique menée par le géologue Georges Beaudoin et l'archéologue Réginald Auger. En effet, les deux professeurs de l'Université Laval apportent des preuves convaincantes qu'une fraude est à l'origine d'un important scandale minier survenu entre 1576 et 1578, dans lequel des investisseurs britanniques, dont la reine Elizabeth I, ont été entraînés.

Rappelons les faits. En 1576, l'explorateur Martin Frobisher, financé par des marchands britanniques, part à la recherche du passage du Nord-Ouest. Il s'arrête sur la Terre de Baffin, où il découvre des roches qui semblent contenir de l'or. L'un des marchands qui finançaient cette première expédition, Michael Lok, le fait analyser chez trois alchimistes londoniens. Deux concluent à l'absence d'or alors que le troisième prétend que la roche contient le précieux métal en quantités appréciables. Malgré ces déroutantes conclusions, le marchand convainc des financiers d'investir dans deux nouvelles expéditions, en 1577 et 1578, pour exploiter cet Eldorado arctique. Le dernier voyage nécessite 15 bateaux et 400 hommes, et vise non seulement à rapporter le plus de roches possible, mais à établir une colonie minière de 100 travailleurs sur l'île de Kodlunarn dans la baie de Frobisher.

Les alchimistes de l'époque déterminaient la présence d'or dans des échantillons de roches en les broyant et en les faisant chauffer dans un creuset en présence de plomb. Les métaux précieux présents dans l'échantillon, comme l'or et l'argent, se lient au plomb et forment des «billes» qui se déposent au fond du creuset. Le problème avec cette méthode est que le plomb renferme parfois de petites quantités d'or et cette contamination naturelle pouvait conduire les alchimistes à conclure faussement à la présence de gisement du précieux métal.

Par ailleurs, la contamination peut-elle expliquer le fiasco minier de l'expédition Frobisher? Il semble que non, à en



Sir Martin Frobisher par Cornelius Ketel (1577)

juger par les analyses que Georges Beaudoin a effectuées à l'aide de technologies modernes sur cinq billes de plomb découvertes en 1994 par l'équipe de Réginald Auger sur des sites exploités par Frobisher. «Ces billes contiennent un peu d'argent, mais pas d'or, a constaté le professeur du Département de géologie et de génie géologique. Nous devons en conclure qu'il y a eu fraude.» À qui la faute? «Il est difficile aujourd'hui de déterminer qui était de bonne foi dans cette affaire, commente Georges Beaudoin. Les alchimistes qui faisaient les tests sur les sites travaillaient dans des conditions très difficiles et, en raison des résultats positifs obtenus à Londres, ils devaient penser que les roches contenaient de l'or même s'ils ne parvenaient pas à en

extraire. Frobisher devait le penser lui aussi puisqu'il a fait remplir de roches les cales de douze bateaux pour les ramener en Angleterre.»

Les chercheurs croient donc qu'une petite quantité d'or a été volontairement ajoutée aux échantillons testés à Londres. Certaines analyses arrivent à des teneurs en or qui dépassent 100 000 fois ce qui se trouve dans les roches des sites exploités par Frobisher, ont-ils calculé. On ne sait pas si l'alchimiste londonien a ajouté l'or aux échantillons pour plaire au marchand Lok ou sur ordre de celui-ci, mais ce dernier



Elizabeth I par Nicholas Hilliard (1585)

s'est tout de même retrouvé en prison pour fraude.

Les similarités entre cette fraude et un autre scandale minier plus récent, l'affaire Bre-X, sont frappantes, concluent les professeurs Beaudoin et Auger dans l'article qu'ils publient dans le numéro de juin du *Canadian Journal of Earth Sciences*. Dans les deux cas, les analyses de la teneur en or étaient suspectes, mais les gens ont choisi d'écarter les tests négatifs pour ne retenir que les résultats positifs.

Merci à tous ceux qui propagent la nouvelle!



LE SOLEIL tient à
souligner le travail
des camelots et à
les récompenser!

50\$

sont remis
à 5 camelots
à tous les jours du
lundi au vendredi

**Et ce n'est
pas tout...**

Lors de la Journée
internationale des
camelots, LE SOLEIL
remettra

1 000\$

à 5 d'entre eux

**POUR FAIRE PARTIE DE
L'ÉQUIPE DE CAMELOTS,**
contactez-nous au 686-3344
ou, pour les gens à l'extérieur,
au 1 866 686-3344.

LE SOLEIL